



La Suisse renforce ses relations commerciales avec l'Équateur et la Turquie

La Suisse a signé deux accords commerciaux importants dans le cadre de l'AELE: elle a conclu un vaste accord de libre-échange de dernière génération avec l'Équateur. Elle a aussi modernisé l'accord de libre-échange avec la Turquie, en vigueur depuis 1992. Les entreprises suisses se trouvent désormais sur un pied d'égalité avec la concurrence de l'UE.

Dans le contexte du **conflit commercial international** opposant les États-Unis, la Chine et l'Union européenne, les nouvelles positives pour l'économie extérieure de la Suisse sont d'autant plus réjouissantes. L'accord de libre-échange que les quatre États membres de l'AELE ont signé avec l'Équateur améliore nettement l'accès des entreprises suisses à un marché d'Amérique latine certes relativement étroit mais émergent et avec un potentiel de croissance considérable. Le volume des échanges se monte à 200 millions de francs pour les marchandises.

Les avantages négociés comprennent la suppression des droits de douane sur les produits industriels suisses – tout de suite ou au terme de la période de transition –, une protection stricte de la propriété intellectuelle, la suppression d'obstacles administratifs pour les échanges ainsi qu'une amélioration des conditions-cadre pour les marchés publics et les investissements directs. Avec cet accord de libre-échange de dernière génération, la Suisse rattrape son retard par rapport à l'UE et instaure des conditions de concurrence identiques pour ses entreprises. L'UE a

signé un tel accord dès 2016.

Les mêmes conditions de concurrence que les entreprises de l'UE

Cela vaut également pour l'accord de libre-échange avec la Turquie de 1992, qui a pu être complètement modernisé. Il importe de mentionner en particulier les prescriptions techniques: les produits suisses peuvent désormais être exportés vers le marché turc selon les mêmes règles que les produits provenant de l'UE. Cela facilitera sensiblement les exportations de produits industriels déjà exemptés de droits de douane. De plus, l'accord va plus loin que les dispositions actuelles de l'OMC en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle ou la fourniture de services transfrontières.

L'harmonisation des règles d'origine avec celles de la convention paneuro-méditerranéenne revêt également une grande importance. Ce faisant, la Suisse renforce son intégration économique dans la région méditerranéenne, ce qui est décisif pour une industrie textile aux chaînes de valeur compliquées, par exemple. Enfin, l'accord bilatéral sur l'agricole conclut entre la Suisse et la Turquie renferme également des avantages pour certains produits agricoles. Il améliore les opportunités commerciales des exportateurs de fromage et de chocolat suisses. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays avoisine déjà 3,3 milliards de francs.

Avec ce nouvel accord, la Suisse renforce ses relations commerciales internationales. Elle ferait bien de poursuivre sur cette voie pour sa politique économique extérieure. Pour une économie fortement interconnectée avec un petit marché indigène, comme celle de la Suisse, des mesures de cloisonnement nationales et internationales mènent tout droit dans une impasse.